

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46  
Télécopie : 04 67 89 35 88

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 1<sup>er</sup> JUIN 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

**PRESENTS** : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les procès-verbaux des séances du 8 et du 16 avril 2021 sont soumis à l'approbation de l'assemblée qui les valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, M. Olivier MAILLET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Olivier MAILLET, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable - exercice 2020
- 2/ Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif - exercice 2020
- 3/ Demande de subvention à la Fédération française de Tennis (FFT) pour la régénération de deux courts de tennis.
- 4/ Convention d'honoraires à passer avec un cabinet d'avocats.
- 5/ Demande de subventions pour la création d'un city stade.
- 6/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
**- Sécurisation de l'alimentation en eau potable via une interconnexion au réseau de distribution de Quarante.**

Sa demande est acceptée à l'unanimité. Ce point est alors abordé.

Monsieur le Maire expose que ce projet a fait l'objet de demandes de subvention auprès du Département de l'Hérault, de l'Agence de l'Eau et de la DETR, en 2018 et 2019. Le Département de l'Hérault nous a apporté son aide à hauteur de 30 %. L'Etat via la DETR également, à hauteur de 20 %. Mais l'opération n'étant pas engagée à ce jour, nous avons dû réaliser une demande de prorogation avant que ces aides ne deviennent caduques. Si ces demandes de prorogation nous sont accordées, nous bénéficierons d'une année supplémentaire pour engager les travaux.

L'Agence de l'Eau a par deux fois de suite refusé de nous venir en aide sur ce dossier au motif que notre rendement était inférieur au rendement réglementaire (67 %). Monsieur le Maire propose de représenter une demande auprès de l'Agence de l'Eau en l'étayant d'éléments démontrant notre volonté d'amélioration de ce rendement (par les recherches de fuite notamment).

Mme Douville De Franssu propose de contacter Mme Courseille de l'Agence de l'Eau et de l'inviter à venir sur place afin que notre demande d'aide ait plus de chances d'aboutir.

Monsieur le Maire reprend en disant que le niveau de la source l'inquiète. Pour cette année, il est trop tard pour envisager quelque chose mais nous disposons d'une année supplémentaire pour obtenir d'éventuelles aides de l'Agence de l'Eau. A défaut d'aides, ces travaux de sécurisation de notre ressource revêtant un caractère essentiel pour la commune, il faudra envisager le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire propose de donner mandat pour assistance à maîtrise d'ouvrage à Hérault Ingénierie de la même façon que nous l'avons fait pour le raccordement des eaux usées à la STEU de Quarante. Une demande leur sera adressée dans ce sens lors d'une prochaine entrevue.

Enfin, il précise qu'il serait opportun de démarrer les travaux avant l'été 2022 afin de parer à une éventuelle pénurie en septembre 2022.

## **1/ Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable - exercice 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'eau potable. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire précise que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2020, s'élève à 54.7 % et rappelle le rendement 2019 : 77.6 %.

Il précise que nous devons œuvrer davantage sur les recherches de fuite afin d'améliorer ce rendement.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce rapport.

Le Conseil Municipal accepte cette validation à la majorité (4 abstentions : J-M Carceller, S. Tomczak, M. Dembélé, N. Soucaille)

## **2/ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - exercice 2020.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'assainissement collectif. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient cette année de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire précise que le dernier rapport du SATESE relatif au fonctionnement de la STEP est favorable mais il peut encore s'améliorer en réduisant l'entrée d'eaux parasites à la STEP en période de précipitations.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ce rapport.

Le Conseil Municipal accepte cette validation à la majorité (1 abstention : S. Tomczak).

## **3/ Demande de subvention à la Fédération française de Tennis (FFT) pour la régénération de deux courts de tennis.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une 1<sup>ère</sup> demande de subvention a été déposée auprès du Département de l'Hérault (séance du 4 mars 2021). Il y aurait la possibilité de solliciter la Fédération Française de Tennis par l'intermédiaire du tennis club. La demande doit être déposée par le club de tennis. Nous assurons la maîtrise d'ouvrage. Un dossier sera déposé dans ce sens auprès de la Fédération Française de Tennis. Monsieur le Maire rappelle le montant des travaux s'élevant à 16 539 € HT.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **4/ Convention d'honoraires à passer avec un cabinet d'avocats.**

Afin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure devant le tribunal judiciaire de Béziers intentée à notre encontre par Mme Vérité Patricia, il y a lieu de nous faire aider par un avocat. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mandater Maître Montpellier, avocat au barreau de Béziers, qui nous a été conseillé, afin de lui confier une mission de conseil, d'assistance et de représentation. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

## **5/ Demande de subventions pour la création d'un city stade.**

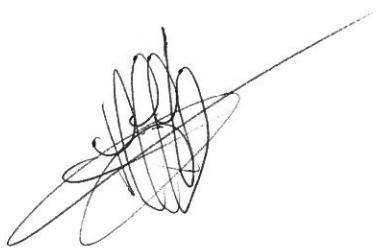
Le projet de création d'un city stade présenté antérieurement par M. Azéma nécessite également l'octroi de subventions. Monsieur le Maire expose que ce projet a été soumis à Messieurs Mesquida et Badenas lors de leur visite en mairie, le 21 mai dernier. Le Département et la Région sont susceptibles d'apporter leur aide ainsi que la Fédération Française de Football. Le devis produit s'élève à 43 180 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la validation du projet et l'autorisation de demander toutes les aides possibles. Sa demande est acceptée à la majorité (1 abstention : Mme Pasturel).

Mme Pasturel émet des réserves quant au choix de l'implantation (à côté de l'aire de jeux) avec réduction du terrain de pétanque. Mme Tomczak la rejoint en évoquant l'état de délabrement de l'aire de jeux qu'il conviendrait de rénover afin de satisfaire également aux besoins des plus petits.

Monsieur le Maire propose de choisir de nouveaux jeux pour agrémenter l'aire de jeux.  
Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



The stamp is circular and blue, containing the text "MAIRIE" at the top, "LE CRILLON" at the bottom, and "63100" in the center. The signature is written over the stamp.